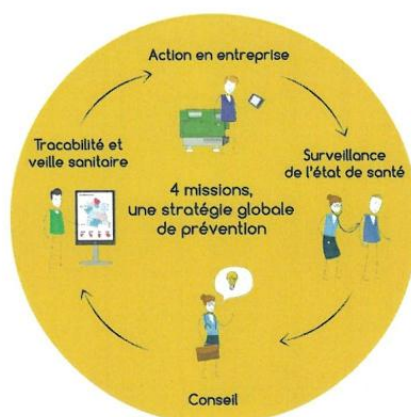


POLITIQUE QUALITE

MTN PREVENTION est le service de Santé au Travail Inter Entreprise de la Nièvre. Créée en 1943, cette association est gérée paritairement par 10 représentants employeurs et 10 représentants salariés.

Ses missions réglementaires sont d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail telles que définies à l'article L.4622-2 du code du travail avec 4 axes principaux :

- Conduire des actions de santé au travail dans la perspective de préserver la santé physique et mentale des salariés tout au long de leurs parcours professionnels
- Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir les addictions, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi
- Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques, de la pénibilité au travail et de l'âge
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire



Afin de mieux accomplir ses missions tout en respectant la réglementation en vigueur, MTN PREVENTION s'est engagé dans une démarche qualité conformément à la norme AFNOR SPEC 2217 et ses exigences. A travers cette démarche, MTN-Prévention s'engage à ce que tous ses acteurs exercent leurs activités en toute impartialité et dans l'équité afin d'améliorer continuellement son mode de travail pour augmenter la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Les objectifs généraux de MTN PREVENTION sont basés sur 4 axes :

- Apporter les moyens adaptés pour garantir un cadre de travail serein
- Assurer une offre de service complète à destination de tous les adhérents
- Développer les prestations actuelles selon les besoins des adhérents dans le cadre du projet de service
- Améliorer et dynamiser la communication au profit des parties intéressées

Qui sont déclinés en début d'année dans un plan d'action organisation et suivi mensuellement en réunion Qualité. Le bilan annuel est réalisé en revue de Direction. Cette réunion permet de mettre à jour les objectifs Qualité et le plan d'actions pour la nouvelle année.

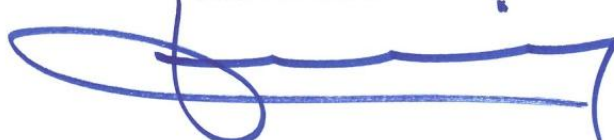
Le Comité de Direction s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs (personnel, formations, infrastructures, équipement de travail ...) et à satisfaire à toutes les exigences. Lors des revues de direction, le niveau d'atteinte des objectifs est évalué dans le plan d'actions annuel, révisé et adapté afin d'améliorer de façon continue nos services.

Le Comité de Direction a pour mission d'assurer que les processus nécessaires au système de management de la Qualité sont définis, mis en œuvre et entretenus. Il doit rendre compte au Président du fonctionnement, des non-conformités détectées, de leur analyse et de la mise en œuvre des actions correctives et/ou préventives. Il participe à la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux exigences des adhérents et des salariés suivis et au respect des exigences réglementaires.

Le Conseil d'administration et le Comité de Direction demandent à l'ensemble du personnel de souscrire à cette politique en s'impliquant personnellement dans la voie de la Qualité, en mettant en œuvre les dispositions du système de management de la Qualité et en apportant leur entière collaboration au Comité de Direction pour contribuer à l'amélioration continue des prestations de l'association et à la préservation de la santé des travailleurs.

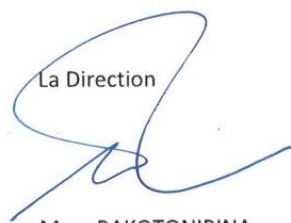
Le Président

Didier BOUCOIRAN



La Direction

Marc RAKOTONIRINA



Notre démarche Qualité

L'Engagement de MTN-Prévention dans la Certification SPEC 2217

Chez **MTN-Prévention**, la démarche de certification SPEC 2217 est surtout l'**opportunité d'inscrire la qualité au cœur de nos méthodes de travail**.

En nous engageant dans cette certification, Nous choisissons de **structurer nos pratiques, formaliser nos processus et procédures** afin d'optimiser notre fonctionnement.

Ce premier niveau de certification marque une étape essentielle : il s'agit pour nous de **définir l'ensemble des procédures organisationnelles**, telles qu'exigées par la SPEC 2217.

Cela permettra également de s'assurer que **tous les services rendus par le SPSTI sont réalisés de manière effective, homogène et conforme**.

SPEC 2217 : L'essentiel à connaître



La SPEC 2217, est le référentiel métier des services de prévention en santé au travail interentreprise (SPSTI).

Introduite par la **loi n°2021-1018 du 2 août 2021**, la SPEC2217 vise à **renforcer la prévention en santé au travail**, en harmonisant les pratiques et en garantissant une qualité homogène de service sur l'ensemble du territoire.

Elle s'appuie notamment sur deux textes réglementaires majeurs :

- **Décret n°2022-653 du 25 avril 2022** : définissant l'ensemble socle des services des SPSTI.
- **Décret n°2022-1031 du 20 juillet 2022** : relatif aux référentiels et aux principes guidant l'élaboration du cahier des charges de certification des SPSTI.

En savoir plus sur la SPEC2217 ➡ [Cliquez ici](#)

Les Avantages pour Nos Adhérents

Ce cadre structurant, inscrit pleinement MTN-Prévention dans une **dynamique de progrès continu et de proactivité** dans la délivrance de **l'ensemble socle de services**, en évaluant:

- La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services
- L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies ;
- La gestion financière, la tarification et son évolution ;
- La conformité du traitement des données personnelles au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques destinés à être utilisés par les professionnels de santé exerçant pour le compte du SPSTI aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L. 4624-8-2 du code du travail.

Amélioration continue

MTN-Prévention, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques en proposant aux adhérents et salariés un service efficace et transparent.

- **La réalisation régulière d'enquêtes** auprès de nos adhérents, permettant d'identifier leurs attentes, d'évaluer leur perception de nos services et de guider les actions d'amélioration.
- **Une procédure formalisée de traitement des réclamations**, assurant un accusé de réception au demandeur de la réclamation, une réponse adaptée dans les meilleurs délais suivie et tracée à chaque demande ou signalement.

Traitement des réclamations

